

Visitez la BELGIQUE
 au moyen de
 Cartes de Circulation
 de 5 et de 15 jours
 comportant
 des réductions considérables
 sur les prix ordinaires
**OFFICE DES CHEMINS
 DE FER BELGES**
 14 rue de la Chapelle
 - PARIS -

Journal
 DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

France (y compris l'Algérie).....	3 mois, 32.00	6 mois, 60.00	1 an, 78.00
Autres départements.....	32.00	60.00	78.00
Belgique.....	32.00	60.00	78.00
Union Postale: Tarif A.....	32.00	60.00	78.00
Union Postale: Tarif B.....	32.00	60.00	78.00

ABONNEMENTS.....

ANNONCES.....
REDACTION.....

BOULAIK..... 61 à 71, Grande-Rue, Tél. 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

Le Dimanche
 de Roubaix-Tourcoing
 Hebdomadaire
 illustré
 Dix pages d'actualités
 et deux feuilletons
 intéressants
 20 cent. à tous nos vendeurs
 et dépositaires.

BILLET PARISIEN

Le vote du douzième

Paris, 27 décembre (Miduit).
 La Chambre a voté le projet de douzième provisoire déposé par le Gouvernement. Comme il fallait s'y attendre, ce vote a donné lieu à un véritable débat financier qui, par instants, ne manqua pas d'animation. La politique intérieure y fut, en effet, mêlée, plusieurs orateurs ayant révisé les responsabilités du déficit actuel. Débat aride et stérile, que les partis démocratiques tenaient à provoquer à des fins électorales.
 La réponse leur fut donnée par M. Flaminio, qui défendit la gestion financière de la précédente législature.
 Le projet gouvernemental a été l'objet de diverses critiques qui visaient tout particulièrement les dispositions touchant le plafond d'émission des bons du Trésor. M. Chéron, ministre des Finances, demanda que la marge d'émission de ces bons fût augmentée de cinq milliards. Les objections à cette mesure furent notamment apportées par MM. Louis Marin, Ouleux et Flaminio, qui représentèrent cette augmentation de bons comme une inflation déguisée. M. Flaminio, qui fut ministre des Finances, a souligné les dangers de l'opération et montra que la dette flottante allait être portée à 15 milliards. Les critiques adressées à cette faculté d'émission de cinq milliards de bons s'accroissent d'ailleurs sur ce point: l'opération, permise si elle couronne l'édifice de restauration financière, devient dangereuse lorsqu'elle précède cette restauration dont les voies et moyens sont encore inconnus.
 Dans la matinée, M. Henri Chéron avait répondu à ces critiques, dont l'essentiel avait déjà été formulé par M. Louis Marin. Le ministre des Finances a affirmé qu'il était l'ennemi de la politique d'emprunt; il a allégué la nécessité où se trouvait de trouver rapidement des ressources pour assurer l'administration du pays. Le budget étant en déséquilibre, les recettes inférieures aux dépenses, c'est tout naturellement la Trésorerie qui, à son avis, doit fournir le complément nécessaire. M. Chéron a rappelé à maintes reprises que les caisses étaient remplies lorsqu'il a été renversé et que ce n'est pas sa faute si elles ont été vidées depuis lors.
 Il reste à se demander si la nouvelle émission de bons du Trésor ne pouvait être de quatre milliards au lieu de cinq. La proposition Douzième, qui se prononce en faveur du premier terme de l'alternative, fut repoussée, par la Chambre, par 349 voix contre 235. La majorité qui avait voté la confiance au Cabinet Paul-Boncour venait de se retrouver. Le bataille politique, ainsi terminée et l'ensemble du projet de douzième provisoire fut voté par 524 voix contre 33.

LETTRE DE BRUXELLES

Le glissement à gauche du parti libéral

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)
 BRUXELLES, 27 DÉCEMBRE 1932.
 Le parti libéral marche de plus en plus vers le socialisme. Chaque jour nous apporte la nouvelle d'un ou de plusieurs cartels de la lutte pour le laïcisme et contre les idées religieuses. Souvent, cette marque anticléricaliste est camouflée de peur qu'elle n'effarouche les électeurs qui ont voté pour le parti libéral lorsque celui-ci combattait le socialisme comme un « parti néfaste et dangereux pour le pays ». Mais, en réalité, toute union des libéraux et des socialistes n'a d'autre but que la guerre aux convictions religieuses.
 La résistance, d'ailleurs, des modérés libéraux faiblit de toutes parts. L'heure approche où ils seront balayés, tombant comme Frère-Orban autruches, abandonnés mais préférant se retirer librement sous sa tente, plutôt que de renier ses convictions, ou bien acceptant le fait accompli et passant avec armes, bagages et mandats politiques aux radicaux-socialistes. Cette junte du parti libéral n'est plus que le squelette de jadis. Ce parti devra jusqu'à la solution du problème financier. Il n'a pas l'air de songer que l'arrivée au pouvoir des socialistes et des radicaux-socialistes rendra inutile le pénible redressement financier poursuivi aujourd'hui et lancera le pays dans une aventure sans issue.
 Parce que cette abdication du parti libéral rappelle, dans le monde politique, le mot de Léopold II: « Le libéralisme est un banc de sable mouvant, sur lequel il est impossible de bâtir », des libéraux modérés impossibles à arrêter les radicaux, protestent et disent: « Mais les catholiques sollicitent pourtant le concours de ce banc de sable pour le Gouvernement ».
 En ce qui concerne les socialistes, attendons la fin. Les communistes, au surplus, sont là pour ramener les socialistes embourbés dans la guerre des classes.
 Quant aux catholiques, l'illusion des libéraux n'est pas moins grande. En présence de la marche en avant du socialisme, ils croient que les partis d'ordre ont pour devoir de lui barrer la route, non pas pour être beaux yeux du parti libéral ou du parti catholique, mais en faveur du pays. Les libéraux renoncent et passent aux socialistes. On verra bientôt les conséquences de cette attitude.
 — Le Conseil des ministres qui devait se tenir mercredi à 10 h. s'est vu ajourner. M. Paul-Boncour devant se rendre à la Cour de Cassation, les ministres des Finances et des Affaires étrangères du Sénat. Rien a été changé cependant, en ce qui concerne le conseil des ministres qui doit se réunir jeudi matin.

Le jour de l'An approche...



...ET VOICI QU'ARRIVE LE MARCHAND DE GUI. (Photo H. Massel.)

La Chambre, par 524 voix contre 33, a voté le douzième provisoire de janvier

Paris, 27 décembre. — La Chambre, dans sa séance de mardi matin, présidée par M. Fernand Buisson, a discuté le projet de douzième provisoire.
 MM. Henry Chéron et Camille Chautemps ont au banc du Gouvernement.
L'exposé de M. Lamoureux
 M. Lamoureux, rapporteur général, monte à la tribune. Le projet qui comporte dix articles, dit-il, est destiné à assurer le paiement du budget de 1932 et à Trésorerie, puisque l'article 13 autorise le Gouvernement à porter de 7 à 12 milliards le plafond des Bons du Trésor.
 M. Lamoureux divise donc son exposé en deux parties: d'abord, celle concernant le douzième, puis celle relative à la Trésorerie.
 L'exposé d'abord le mécanisme du douzième provisoire. L'estime que son déficit sera supérieur au 500 millions primitivement prévus.
 Les recettes budgétaires continuant de fléchir et les sources de déficit de s'accroître, M. Lamoureux demande au Gouvernement de faire connaître en janvier les nouvelles conditions du redressement budgétaire.
 Il rappelle le rôle de la Trésorerie autorisée à émettre en 1932 sept milliards de bons auxquels viendront s'ajouter deux milliards pour financer la conversion.
 En revenant au ministère des Finances, M. Chéron déclare que les disponibilités de la Trésorerie sont de trois milliards 302 millions. Or, depuis, la Trésorerie dut déjà décaisser 1 milliard 800 millions.
 M. Chéron se demande s'il est légitime que le Gouvernement propose d'augmenter de 5 milliards les émissions de Bons de Trésor. Il serait d'ailleurs de résorber un déficit de Trésorerie de 10 milliards en une seule année.
 M. Chéron. — C'est une affaire de volonté.
 M. Lamoureux conclut en demandant de donner au Gouvernement des moyens immédiats, mais de lui demander ensuite un projet d'ensemble apportant des modifications à la situation de la Trésorerie et à la situation de la Trésorerie. (Nombres applaudissements.)
Les critiques de M. Louis Marin
 M. Marin regrette qu'on ait fait connaître trop tard à la Chambre le projet gouvernemental et le rapport Lamoureux. Il reproche au projet de douzième Chéron de s'être ni manqué, ni manqué.
 (Rires.) Il proteste contre la suppression de certains crédits de 1933 sans que la Chambre ait été consultée.
 — C'est à nous, déclare-t-il, qu'il appartient de réduire les crédits, non à l'administration, surtout ceux intéressant la défense nationale.
 M. Chéron souligne qu'après consultation des chefs de services dépositaires, il a pu obtenir un milliard de compression.
 M. Chéron dit qu'il veut assainir la Caisse d'amortissement et entamer une controverse technique avec M. Germain-Martin sur cette Caisse.
 M. Chéron: On n'avait qu'à continuer la politique. Il serait singulier de me reprocher celle qui fut faite après moi.
 M. Marin réclame des éclaircissements sur les milliards de Bons du Trésor prévus pour la conversion.
 M. Germain-Martin lui fournit des précisions.
 M. Marin se demande si on va hausser, comme de 1924 à 1926, la dette flottante et ruiner ainsi la monnaie nationale? Il fait passer un projet de loi.
 M. Chéron: Je ne puis que vous dire que le projet de loi que vous proposez est un projet de loi qui n'a rien de commun avec le projet de loi que vous proposez.
 M. Marin: Vous avez perdu votre couteau de poche. Le voici!
 Le colonel Redl hésita un instant et répondit:
 — Merci! merci bien!
 On était fixé. On juge de la stupeur du chef du Service de renseignements apprenant la chose! Désigné pour diriger l'Instruction accélérée, Ur-lanski recueillit l'aven-tal tout du coup qui déclara:
 — Je suis victime de ma terrible distraction. J'ai commis une infamie. Permettez-moi de mourir dignement.
 M. Chéron s'attacha à démontrer que le projet de douzième a été calculé de façon extrêmement prudente. Il souligne que le Trésor n'a une couverture assurée que jusqu'au 31 décembre.
 M. Chéron répondit à diverses interpellations. MM. de Tinguy du Pouet, L. Berthelot, Bedouce, etc.

Le Sénat rejette par 122 voix contre 116 la demande de levée de l'immunité parlementaire de trois de ses membres

Paris, 27 décembre. — M. Jeanneney, président, ouvre la séance à 15 h. 10. L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions du rapport de la Commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuivre trois membres du Sénat, MM. Schœnacker, Viellard et Jourdain, qui sont, ou le sont, compromis dans l'affaire des fraudes fiscales.
 La Commission conclut au rejet de cette demande.
 M. Marcel Régier, rapporteur, rappelle que la constitution stipule que les sénateurs doivent pouvoir poursuivre le mandat qui leur a été confié par la volonté populaire, mais être troublés par les poursuites qui ne seraient pas justifiées par des motifs graves. Sauf d'un dossier concernant trois de nos collègues, la Commission a estimé que ce dossier avait été établi avec une impartialité et une objectivité qui ne justifiaient pas de remettre en cause la justice que procurent un scandale et paralysent, avec l'action des trois sénateurs, celle d'une assemblée qui n'est pas certaine d'être « très bien ».
 M. Marcel Régier conclut en demandant fermement au Sénat de protester contre la légèreté avec laquelle les poursuites ont été engagées et de réaffirmer la levée de l'immunité parlementaire. Il affirme une fois de plus que la plainte actuelle n'a pas de fondement.
 M. René Renoult, ancien garde des Sceaux, déclare protester énergiquement contre les termes employés par M. Régier à l'égard du Procureur général.
 — Me solidariser avec le Procureur général, dit-il, je l'entends en aucune façon. C'est en parfait accord avec les représentants du Parlement que tous les problèmes ont été réglés avec le ministre et l'administration des finances. On trouvera les représentants de la Banque Commerciale de Paris, des fiches secrets des ministres, et des caméras cachées sans aucun document, qui donnent les noms correspondants à ces numéros. D'autres documents relatifs aux prévisions prises pour la correspondance, les avoirs des comptes joints existant à Bâle.
 Les représentants de la Banque reconnaissent la fraude fiscale, ils avaient ordonné l'arrêt de l'instruction devant suivre son cours. L'engagement était son contenu de comprendre dans les poursuites les bénéficiaires de la fraude.
 M. Abel Gardey, garde des Sceaux, déclare qu'il n'a rien de plus à ajouter à la mise au point courageuse et lumineuse de M. René Renoult. Les arguments invoqués dans le rapport de la Commission sont, peut-être, très justifiés. Mais la partie, en cette matière, est aux tribunaux.
 A son tour le rapporteur discute les affirmations apportées à la tribune par M. René Renoult; puis il conclut en déclarant que la Commission maintient toutes ses conclusions.
 M. François Saint-Maur. — Je suis d'accord avec M. Régier pour ce qui concerne la levée de l'immunité parlementaire. C'est dans ce sens que la Commission a été engagée légitimement. On a tort, surtout, de donner une publicité fâcheuse au début de l'instruction et aux noms des inculpés.
 C'est dit, je voterai, moi aussi, contre la levée de l'immunité.
 M. Fevre. — Je ne crois pas que nos trois collègues, inculpés, soient coupables, au plus tôt, la suspicion dont ils ont été l'objet me je suis partisan de la levée de l'immunité parlementaire. La discussion est close.
 La proposition de la Commission tendant au rejet de la demande de levée d'immunité parlementaire est mise aux voix par scrutin public. La proposition de la Commission est adoptée par 122 voix contre 116. La levée de l'immunité est donc refusée.
Les instituteurs et institutrices pourvus du brevet élémentaire
 L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. A. Huchet, relative à la titularisation des instituteurs et institutrices suppléants, intérimaires et stagiaires, pourvus seulement du brevet élémentaire.
 Après une longue discussion, la proposition de loi est adoptée. Elle est ainsi conçue:
 Art. 1er. — Les instituteurs et institutrices suppléants, intérimaires ou stagiaires qui, pourvus du brevet élémentaire de capacité, ont rempli des fonctions d'enseignement avant le 31 juillet 1932, sont, à défaut de candidats pourvus du brevet supérieur, titularisés s'ils remplissent, outre les conditions prévues à l'article 23 de la loi du 30 octobre 1886, les conditions suivantes:
 Après avoir rempli comme suppléant, intérimaire ou stagiaire, au cours d'un minimum trois années consécutives, des services d'enseignement dans une école publique et dont le total sera égal au moins à deux années scolaires; être resté à la disposition de l'Administration.
 Le régime parlementaire n'est en cause s'il était incapable de présider au redressement de l'équilibre budgétaire, en décidant de la manière à accomplir sa tâche. C'est une question de volonté. La même ne manquera pas au pays, vous en avez l'assurance. (Appl. nomb. banes.)
 M. Chéron s'attacha à démontrer que le projet de douzième a été calculé de façon extrêmement prudente. Il souligne que le Trésor n'a une couverture assurée que jusqu'au 31 décembre.
 M. Chéron répondit à diverses interpellations. MM. de Tinguy du Pouet, L. Berthelot, Bedouce, etc.

Les pourparlers sur les dettes avec l'Amérique sont ajournés

Washington, 27 décembre. — Sur des instructions récentes reçues de Paris, M. Claud, ambassadeur de France, a eu une entrevue avec M. Stimson, à onze heures 20 pour clarifier la position française au sujet des dettes. L'ambassadeur aurait fait ressortir que malgré le désir de la France, de rouvrir les négociations sur les dettes, le Gouvernement français croit préférable, vu la situation politique actuelle, de suspendre les conversations. Cette démarche est intervenue, dans les cercles officiels, comme la fin des pourparlers sur les dettes, jusqu'à la prise de nouveau de M. Roosevelt. Le 4 mars et comme la conférence de la conférence d'opinion qui s'est manifestée entre les deux présidents.
LE « BIDON 5 »
 La Compagnie générale transbaharienne a reçu dernièrement un ordre de M. Pierre Ficot, directeur des contributions directes à Adrar, d'avoir à acquiescer à la loi de 1932 pour le poste à essence « Bidon 5 » installé en plein Sahara. Mais la Compagnie transbaharienne refuse et veut voir l'huissier venir instrumenter au « Bidon 5 ».
 Voici le fameux « Bidon 5 » au cœur du Sahara, où il sert au ravitaillement en essence des autos et des avions — très rares il est vrai — qui passent à cet endroit.

Des étudiants belges à Paris



DES ÉTUDIANTS BELGES, VENUS EN TOURISTES POUR PASSER LA NOËL A PARIS, SONT ALLÉS DÉPOSER UNE COUVERTURE AU TOMBEAU DU SOLDAT INCONNU, À L'ARC DE TRIOMPHE.

D'intéressantes révélations sur une affaire d'espionnage qui fit grand bruit avant la guerre

Strasbourg, 27 décembre. — Les journaux allemands publient d'intéressantes détails sur une causerie que le feldmarschal Auguste Urbanek vient de faire sur « l'espionnage avant la guerre » au mess des officiers à Budapest.
 Le conférencier était, avant 1914, à la tête du Service de renseignements de l'état-major autrichien. Il comptait, parmi ses collaborateurs intimes, le fameux colonel Redl, qui était en rapport suivis avec le Service de renseignements de Saint-Petersbourg et étiquet, en 1913, il avait livré le plan de mobilisation austro-hongrois.
 Au cours de sa conférence, le feldmarschal a produit des détails absolument inédits sur l'affaire Redl, détails qui sont commentés avec passion par la presse allemande.
 Redl était l'homme de confiance d'Urbanek à l'état-major. Rien, absolument rien dans l'attitude du colonel ne pouvait faire croire qu'il fut au service de la Russie. Aux yeux du chef du Service de renseignements autrichien, le colonel était l'officier le plus respecté et le plus sûr. C'est un million d'attention que ce colonel recevait, et ce n'est pas tout.
 De fil en aiguille, les policiers mirent la main sur le chauffeur du second taxi qui déclara avoir déposé le colonel dans l'hôtel Glomex. L'agent de la Russie devait donc avoir son appartement dans cet hôtel. Le couteau de poche fut montré au portier. Peut-être est employé pourrait-il découvrir la propriété autrichienne établit qu'il s'agit d'espionnage. Un service de surveillance fut installé derrière le guichet et dans le hall du bureau postal. Un bouton spécial, installé sous la table de l'employé, et qui pouvait être touché avec le genou, devait, à l'approche de l'inconnu suspect, alerter la police ou sectionnant une sonnerie électrique.
 Ce qui devait arriver se produisit: le monsieur élégant se présenta, retira la pille et disparut si vite qu'il « sema » les policiers ahuris. Monté dans un rapide taxi, il avait disparu comme par enchantement. Les policiers reprirent le lendemain, le véhicule qui s'arrêtait devant un café. On interrogea le chauffeur qui déclara que son client, qui devait être quelque peu bizarre, l'avait quitté brusquement en cours de route pour prendre un autre taxi.
 Le chauffeur ajouta qu'il se souvenait d'avoir vu, au moment où le client avait disparu, un autre homme qui se précipitait dans la direction du bureau postal. C'est un million d'attention que ce colonel recevait, et ce n'est pas tout.
 De fil en aiguille, les policiers mirent la main sur le chauffeur du second taxi qui déclara avoir déposé le colonel dans l'hôtel Glomex. L'agent de la Russie devait donc avoir son appartement dans cet hôtel. Le couteau de poche fut montré au portier. Peut-être est employé pourrait-il découvrir la propriété autrichienne établit qu'il s'agit d'espionnage. Un service de surveillance fut installé derrière le guichet et dans le hall du bureau postal. Un bouton spécial, installé sous la table de l'employé, et qui pouvait être touché avec le genou, devait, à l'approche de l'inconnu suspect, alerter la police ou sectionnant une sonnerie électrique.
 Ce qui devait arriver se produisit: le monsieur élégant se présenta, retira la pille et disparut si vite qu'il « sema » les policiers ahuris. Monté dans un rapide taxi, il avait disparu comme par enchantement. Les policiers reprirent le lendemain, le véhicule qui s'arrêtait devant un café. On interrogea le chauffeur qui déclara que son client, qui devait être quelque peu bizarre, l'avait quitté brusquement en cours de route pour prendre un autre taxi.
 Le chauffeur ajouta qu'il se souvenait d'avoir vu, au moment où le client avait disparu, un autre homme qui se précipitait dans la direction du bureau postal. C'est un million d'attention que ce colonel recevait, et ce n'est pas tout.
 De fil en aiguille, les policiers mirent la main sur le chauffeur du second taxi qui déclara avoir déposé le colonel dans l'hôtel Glomex. L'agent de la Russie devait donc avoir son appartement dans cet hôtel. Le couteau de poche fut montré au portier. Peut-être est employé pourrait-il découvrir la propriété autrichienne établit qu'il s'agit d'espionnage. Un service de surveillance fut installé derrière le guichet et dans le hall du bureau postal. Un bouton spécial, installé sous la table de l'employé, et qui pouvait être touché avec le genou, devait, à l'approche de l'inconnu suspect, alerter la police ou sectionnant une sonnerie électrique.
 Ce qui devait arriver se produisit: le monsieur élégant se présenta, retira la pille et disparut si vite qu'il « sema » les policiers ahuris. Monté dans un rapide taxi, il avait disparu comme par enchantement. Les policiers reprirent le lendemain, le véhicule qui s'arrêtait devant un café. On interrogea le chauffeur qui déclara que son client, qui devait être quelque peu bizarre, l'avait quitté brusquement en cours de route pour prendre un autre taxi.
 Le chauffeur ajouta qu'il se souvenait d'avoir vu, au moment où le client avait disparu, un autre homme qui se précipitait dans la direction du bureau postal. C'est un million d'attention que ce colonel recevait, et ce n'est pas tout.
 De fil en aiguille, les policiers mirent la main sur le chauffeur du second taxi qui déclara avoir déposé le colonel dans l'hôtel Glomex. L'agent de la Russie devait donc avoir son appartement dans cet hôtel. Le couteau de poche fut montré au portier. Peut-être est employé pourrait-il découvrir la propriété autrichienne établit qu'il s'agit d'espionnage. Un service de surveillance fut installé derrière le guichet et dans le hall du bureau postal. Un bouton spécial, installé sous la table de l'employé, et qui pouvait être touché avec le genou, devait, à l'approche de l'inconnu suspect, alerter la police ou sectionnant une sonnerie électrique.
 Ce qui devait arriver se produisit: le monsieur élégant se présenta, retira la pille et disparut si vite qu'il « sema » les policiers ahuris. Monté dans un rapide taxi, il avait disparu comme par enchantement. Les policiers reprirent le lendemain, le véhicule qui s'arrêtait devant un café. On interrogea le chauffeur qui déclara que son client, qui devait être quelque peu bizarre